

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 11 novembre 2019, à 18 h 30.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

Absences :

M<sup>me</sup> Lyne Vachon

MM Jacques Chabot  
Daniel Perron  
Raymond Roy

En l'absence de secrétaire-trésorier, madame Marthe Robineau, secrétaire et agente de bureau, est nommée en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 18 heures et 30 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 19-11-353**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. MANDAT POUR CONCLURE UN PRÊT DE SERVICE POUR UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT;
3. MANDATER LA MRC POUR UNE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE DOSSIER DE LA PORCHERIE;
4. MANDATER LE CJEAO POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL;
5. MANDATER UN AVOCAT DANS LE DOSSIER DE CAROLE SAMSON;
6. MANDATER LA MRC POUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DANS LE DOSSIER DE LA 13<sup>e</sup> ET 14<sup>e</sup> AVENUE ET ÉPICERIE MARION;
7. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL;
8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la mairesse Louisa Gobeil, soit adopté tel que présenté.

**Résolution n° 19-11-354**

**Mandat pour conclure un prêt de service pour un inspecteur en bâtiment**

**ATTENDU**

que le dossier de l'agrandissement de la porcherie FERME TENLAP PORC INC., et le dossier de la construction de L'ÉPICERIE MARION & FILS sont traités par l'urbaniste David Poirier de la Ville de La Sarre suite à une entente conclue avec la Municipalité;

**ATTENDU** que la Municipalité est présentement sans inspecteur municipal pour les dossiers courants en urbanisme et en demandes de permis de construction et de rénovations;

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate madame Marthe Robineau, secrétaire et agente de bureau, afin de communiquer avec les autres municipalités d'Abitibi-Ouest pour trouver un inspecteur municipal disponible pour venir travailler à Palmarolle à temps partiel et demander auxdites municipalités de conclure une entente de prêt de services d'un inspecteur municipal.

**Résolution n° 19-11-355**

**Mandat à la MRC pour une consultation publique dans le dossier de la porcherie**

**ATTENDU** que le *Ministère de l'Environnement* a vérifié que tout était conforme dans le dossier d'agrandissement de la porcherie de FERME TENLAP PORC INC., et a autorisé l'émission d'un permis en ce sens;

**ATTENDU** que le *Ministère de l'Environnement* souhaite tenir une assemblée de consultation publique afin de répondre au questionnement des citoyens de Palmarolle dans ce dossier;

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi-Ouest est en mesure de tenir une telle assemblée de consultation conjointement avec le *Ministère de l'Environnement*, et ce, au coût de quatre mille dollars (4 000 \$);

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et majoritairement résolu et adopté :

Pour : 3

Contre : 1 (M. Raymond Roy)

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue d'une assemblée de consultation publique par la MRC d'Abitibi-Ouest et le *Ministère de l'Environnement* aux termes et conditions susmentionnés.

**Résolution n° 19-11-356**

**Mandat au CJEAO comme consultant pour l'embauche d'un directeur général**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'utilisation des services de consultant de madame Élisabeth Tardif, agente de liaison au *Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest* (CJEO) dans la démarche de la Municipalité pour l'embauche d'un directeur général.

**Résolution n° 19-11-357**

**Mandat à un avocat dans le dossier de Carole Samson**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate l'avocat Me Louis-Charles Bélanger de chez *Cain Lamarre, avocats*, afin de défendre les intérêts de la Municipalité dans le dossier en litige de Carole Samson.

**QUE** le conseil municipal mandate le conseiller Daniel Perron afin de faire le lien entre la Municipalité et Me Louis-Charles Bélanger et pour lui envoyer les documents du conseil municipal nécessaires au dossier.

**Résolution n° 19-11-358**

**Mandater l'urbaniste de la Ville de La Sarre pour l'élaboration d'un plan d'aménagement**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate l'urbaniste David Poirier de la Ville de La Sarre pour élaborer un plan d'aménagement pour le développement de la 13<sup>e</sup> Avenue et de la 14<sup>e</sup> Avenue, ainsi que dans le dossier de la construction de l'*Épicerie Marion & Fils*.

**Résolution n° 19-11-359**

**Embauche d'un directeur général**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu plusieurs candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

**ATTENDU** que deux candidats ont été retenus soit, M. Éric Courchesne et Mme Carole Dubois, et que le conseil demande à vérifier les références avant de prendre une décision finale;

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche d'un (e) directeur (trice) général (e) à la Municipalité, à raison de 40 heures par semaine, et ce, seulement après les vérifications des références;

**QUE** le conseil municipal statue que la personne embauchée sera en période probatoire pour six (6) mois afin d'évaluer sa capacité à remplir les fonctions et exigences liées à ce poste.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 19-11-360**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 20 heures et 03 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marthe Robineau  
Agente de bureau  
Secrétaire d'assemblée